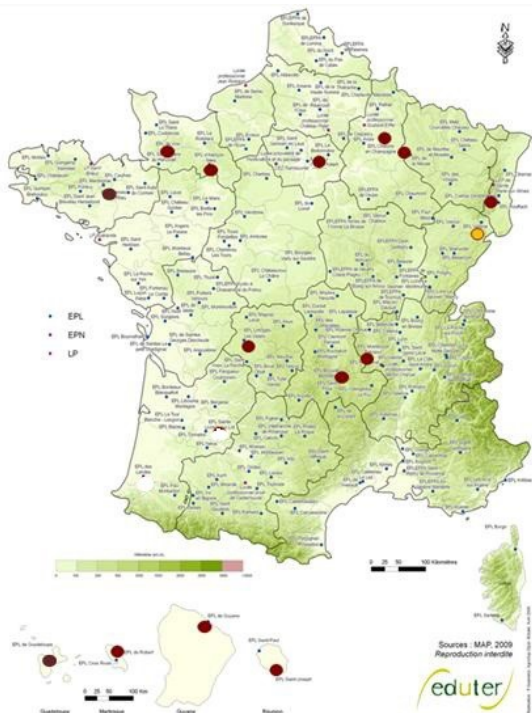


Préférence FORMATIONS rassemble aujourd'hui 19 établissements agricoles Publics adhérents dont le **CFPPA de Brioude-Bonnefont** (Haute-Loire).

Véritable réseau d'acteurs, la finalité de Préférence FORMATIONS est de prendre en compte chaque demande et d'y apporter une réponse de proximité.

En s'appuyant sur ses établissements adhérents, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, le réseau **Préférence FORMATIONS** a développé *une offre de formations et de prestations dans les "secteurs verts"* (agriculture, environnement, transformation alimentaire...) *et animaliers accessible sur tout le territoire* selon des modalités adaptées aux contraintes et attentes des bénéficiaires.

Le **CFPPA de Brioude-Bonnefont** intervient dans de nombreux départements du quart sud-est de la France (03 - 09 - 11 - 12 - 15 - 30 - 31 - 32 - 34 - 43 - 46 - 48 - 58 - 63 - 65 - 66 - 81 - 82...).



Plaque AC.ACED - MAJ 13/02/2020

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

FORMATION POUR ADULTES



Réussir son insertion professionnelle



Certification Attestation de Connaissance pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques



CFPPA de Brioude-Bonnefont

**CFPPA
BONNEFONT**

Contactez-nous :
CFPPA de Brioude-Bonnefont
43100 FONTANNES
 ☎ 04.71.74.57.74. - 📠 04.71.74.57.53.
cfppa.bonnefont@educagri.fr
www.cfppabonnefont.fr



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



EXERCICE DES ACTIVITES LIEES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES

UNE FORMATION—CERTIFICATION OBLIGATOIRE

Le ACACED est une certification obligatoire pour toute personne physique travaillant avec les animaux domestiques.

Au niveau de la réglementation : 2 arrêtés font foi

Arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire du ACACED.

PUBLIC CONCERNE

➔ Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage.

➔ Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

➔ Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

CATEGORIES ET COUTS

3 catégories : Chiens, Chats et Autres

Parcours	Tarifs
14 heures (1 catégorie)	308 €
18 heures (2 catégories)	396 €
22 heures (3 catégories)	484 €

Frais de dossier : 30 €



OBJECTIFS DE LA FORMATION

➔ Transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles. La formation aborde 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection.

➔ Permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissance associée à la catégorie.

Le programme de la formation est consultable à l'adresse :
www.formation-certificat-capacite-domestique.fr

DATES ET LIEUX DES FORMATIONS

2 jours consécutifs pour une catégorie,
2 ½ jours pour 2 catégories,
3 jours pour 3 catégories

Différents lieux de formation sont proposés :

Brioude (43), Nîmes (30), et Toulouse (31).

Consultez le site du CFPPA de Brioude-Bonnefont
pour les diverses dates de formation.



Si vous êtes un groupe le CFPPA peut se déplacer sur un lieu à votre convenance.

EVALUATION/ATTESTATION

L'évaluation est organisée dans le centre à l'issue de la formation par un questionnaire en ligne. Le test est un QCM de 30, 45 ou 60 questions selon le nombre de catégories choisi.

60 % de bonnes réponses sont nécessaires pour l'obtention de l'attestation de connaissance.

L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories concernées.